

Téléphonie Mobile

Fiche de synthèse d'une modification non substantielle d'un site existant

Informations générales :

Opérateur	SFR	Arrdt	2^{ème}
Nom de site	REAUMUR	Numéro	750303
Adresse du site	215, rue Saint Denis	Hauteur	R + 5 (27,80 m)
Bailleur de l'immeuble	Privé	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout du 700MHz sur un site 2G/3G/4G et ajout de 3 antennes inactives.		
Complément d'info	Six antennes dont trois inactives sur trois azimuts.		
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Oui (DP)

Calendrier de suivi du dossier

Date de validation de la version précédente du dossier	30/11/2017
Date d'enregistrement à l'Agence d'Ecologie Urbaine (J)	02/04/2020
Date limite de réponse de l'Agence d'Écologie Urbaine (J+2 mois)	02/06/2020

Historique et contexte	Version précédente validée à la CCTM du 30/11/2017
------------------------	-----------------------------------------------------------

Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	SFR prévoit de faire évoluer ses équipements afin d'apporter de nouveaux services (3G, 4G ou 4G+ par exemple) et permettre d'utiliser dans les meilleures conditions son réseau de téléphonie mobile conformément à ses obligations réglementaires.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de trois antennes et le remplacement des trois antennes existantes par trois nouvelles antennes, avec ajout du 700 MHz , couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 700/800/900/1800/2100/2600 MHz) orientées vers les azimuts 0°, 120° et 240°.		
Distance des ouvrants	Fenêtre entre 6,30 m et 7 m	Tilts (degrés)	5° à 10°
Estimation	0° < 4V/m ; 120° < 5V/m ; 240° < 4V/m	Vis-à-vis (25m)	Néant
Divers			

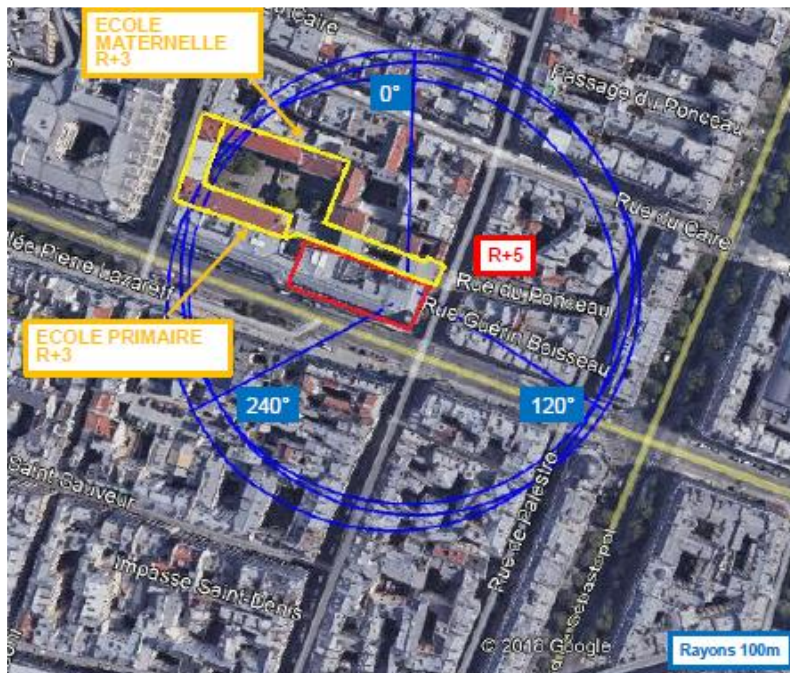
Incidence visuelle

Intégration antenne	Ce projet consiste à remplacer les 3 antennes existantes par 3 nouvelles antennes panneaux de dimensions équivalentes accueillant en plus le 700 MHz. Une antenne inactive par secteur sera ajoutée à la même HHA que les antennes existantes et avec les mêmes azimuts. Les antennes existantes et les nouvelles antennes inactives seront distantes d'environ 50 cm.
Zone technique	Des modules techniques de taille réduite seront placés sur la terrasse au niveau de la zone technique à proximité des antennes (pas d'impact visuel).
Hauteur antennes/sol	29,10 m

Conformité du dossier

Observations Mairie d'arrondissement :			
Avis AEU :	Favorable <input type="checkbox"/>	Défavorable <input type="checkbox"/>	

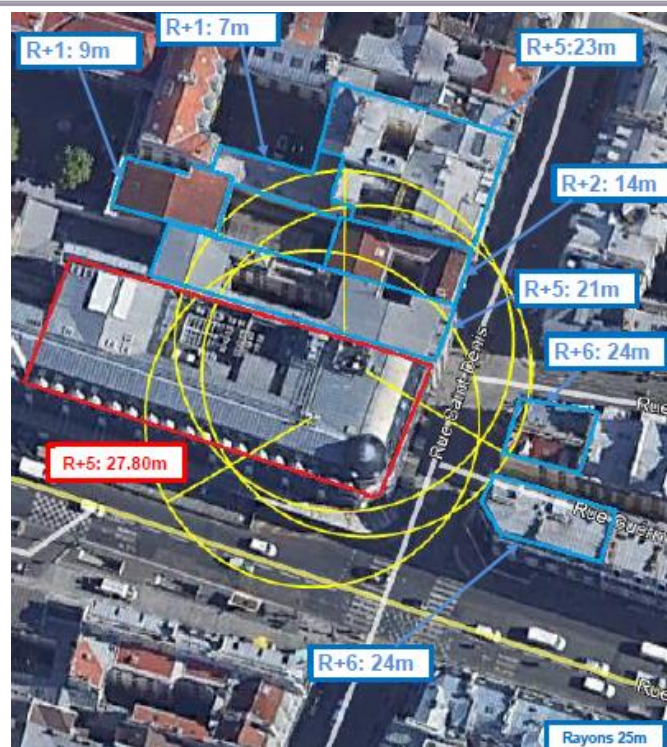
Carte du site au regard des établissements particuliers dans un rayon de 100m autour des antennes



Nom et type	Adresse	hauteur	Situé dans le lobe principal de l'antenne émettrice* (Oui / Non)	Distance / antenne la plus proche	Estimation du niveau maximum de champ reçu, en V/m
ECOLE MATERNELLE	221 RUE SAINT-DENIS 75002 PARIS	19m R+3	OUI	8m	2 V/m
ECOLE PRIMAIRE	42 RUE DESSOUBS 75002	19m R+3	OUI	52m	2,4 V/m

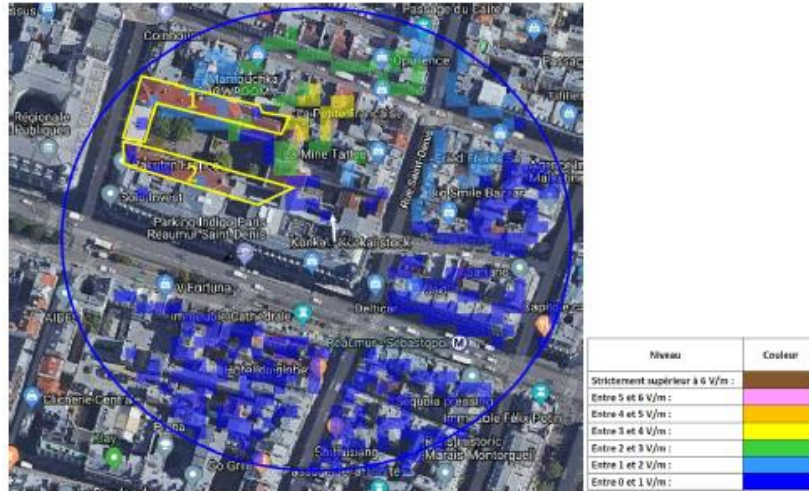
*lobe limité à 3 dB/ puissance maximale

Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles dans un rayon de 25m autour des antennes



Simulation et conformité au seuil de la Charte

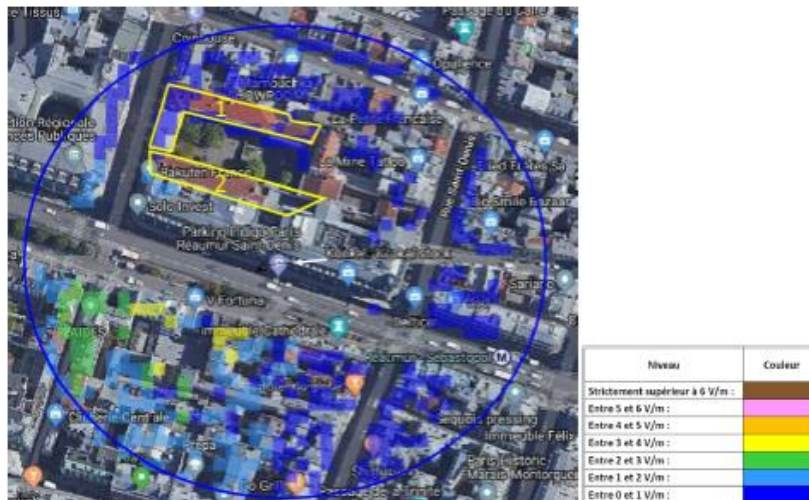
Pour l'antenne orientée dans l'Azimut 0°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 20 m.



Pour l'antenne orientée dans l'Azimut 120°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 24 m.



Pour l'antenne orientée dans l'Azimut 240°, le niveau maximal calculé en intérieur est compris entre 4 et 5 V/m. La hauteur correspondante est de 23 m.



	Azimut 0°	Azimut 120°	Azimut 240°
Niveau maximal	Entre 3 V/m et 4 V/m	Entre 4 V/m et 5 V/m	Entre 4 V/m et 5 V/m
Hauteur	20 m	24 m	23 m

SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

Vue des Antennes Avant/Après

Etat de l'existant :



Etat projeté :



Vue des Azimuts

AZIMUT 0°



AZIMUT 120°



AZIMUT 240°

